

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

SEANCE DU 25 JUILLET 2022

Envoyé en préfecture le 01/08/2022

Reçu en préfecture le 01/08/2022

Affiché le

ID : 084-218400570-20220725-DEL_22_07_01-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11

- En exercice 11

- Qui ont pris part à la délibération..... 8

OBJET DE LA DELIBERATION
n° 22-07-01

BUDGET COMMUNAL :
DECISION MODIFICATIVE

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 20.07.2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, Mme Laëtitia EBOLI, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Lionel NICOLAS, Mme Muriel PONTET, M. Alessandro POZZO, M. Thibaud RICHARD.

Absents : M. Laurent DESORMEAUX, M. Olivier LAUBRON, M. Laurent QUEYTAN – Excusés.

Mme Laëtitia EBOLI a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait savoir à l'assemblée délibérante que le budget communal doit faire l'objet des décisions modificatives suivantes :

VIREMENT DE CREDITS – section INVESTISSEMENT

CREDITS A OUVRIR

Sens	Section	Chap.	Art.	Nature	Montant
D	I	21	2135-160	Aménagements Place des Commandeurs et du Boulodrome	121,00 €
Total					121,00 €

CREDITS A REDUIRE

Sens	Section	Chap.	Art.	Nature	Montant
D	I	21	2135-100	Aménagements Bâtiments communaux	- 121,00 €
Total					-121,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative du budget communal précitée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Lucien AUBERT

